

AVIS PUBLIC D'ÉLECTION

VILLE DE PRÉVOST

SCRUTIN DU 7 NOVEMBRE 2021

Par cet avis public, **Caroline Dion, présidente d'élection**, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la Ville de Prévost :

1. Les postes suivants sont ouverts aux candidatures :
 - **Maire**
 - **Conseiller du district électoral 1** : Secteurs Bon Air et Domaine Laurentien
 - **Conseiller du district électoral 2** : Secteurs Les Clos
 - **Conseiller du district électoral 3** : Secteurs des Pins, Mozart et des Patriarches
 - **Conseiller du district électoral 4** : Secteurs historique et PSL
 - **Conseiller du district électoral 5** : Secteurs Chansonniers, Brosseau et Joseph
 - **Conseiller du district électoral 6** : Secteurs des lacs Écho, Renaud et René
2. Toute déclaration de candidature à l'un de ces postes doit être produite au bureau de la présidente d'élection, aux jours et aux heures suivantes :

Du vendredi 17 septembre 2021 au vendredi 1^{er} octobre 2021

Jours : Du lundi au vendredi

Heures : De 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30

Il est recommandé de prendre rendez-vous avec la présidente d'élection pour déposer votre déclaration de candidature entre les dates ci-haut mentionnées.

ATTENTION : Le vendredi 1^{er} octobre 2021, le bureau de la présidente d'élection sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue. Toute déclaration de candidature reçue après 16 h 30 ne pourra être acceptée.

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, **entre 9 h 30 et 20 h**, aux dates suivantes :
 - Jour du scrutin : **Dimanche 7 novembre 2021**
 - Jour de vote par anticipation : **Samedi 30 octobre 2021**
 - Autre jour de vote par anticipation : **Dimanche 31 octobre 2021**

Mesures exceptionnelles liées à la situation sanitaire (Vote par correspondance – COVID-19)

4. Vous pourrez voter par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- Vous êtes domicilié(e) dans un centre hospitalier, un CHSLD, un centre de réadaptation ou une résidence privée pour aînés inscrite au registre constitué en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2) ou dans un centre hospitalier ou un centre d'accueil au sens de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris* (chapitre S-5);
- Vous êtes domicilié(e) dans la municipalité, mais incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes une proche aidante ou un proche aidant domicilié à la même adresse qu'une telle personne;
- Vous aurez 70 ans ou plus le jour du scrutin;
- Entre le dimanche 17 octobre 2021 et le mercredi 27 octobre 2021, vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
 - êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
 - avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur(-teuse) de la maladie
 - présentez des symptômes de COVID-19
 - avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours
 - êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande verbale ou écrite en communiquant avec la présidente d'élection au plus tard le mercredi 27 octobre 2021.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 12 octobre 2021.

Si vous êtes inscrit(e) au vote par correspondance et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après leur envoi, vous pourrez communiquer avec la présidente pour en recevoir de nouveaux.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente au plus tard le vendredi 5 novembre 2021 à 16 h 30.

Si vous demandez de voter par correspondance car vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande sera valide uniquement pour le scrutin en cours. Si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

5. J'ai nommé, pour agir à titre de secrétaire d'élection : **Maxime Roy**.

6. Vous pouvez nous joindre à l'adresse et au numéro de téléphone suivants :

Me Caroline Dion

Présidente d'élection

2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost (Québec) J0R 1T0

Adresse

election@ville.prevast.qc.ca

Courriel

450-224-8888, poste 6227

Téléphone

Maxime Roy

Secrétaire d'élection

2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost (Québec) J0R 1T0

Adresse

election@ville.prevast.qc.ca

Courriel

450-224-8888, poste 6294

Téléphone

DONNÉ À PRÉVOST, LE 9 SEPTEMBRE 2021.

[ORIGINAL SIGNÉ]

Caroline Dion, notaire

Présidente d'élection

450-224-8888, poste 6227

election2021@ville.prevast.qc.ca